

Tel: 05 56 29 27 27 Fax: 05 56 29 27 20

Départ
AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
4 Bis Lotissement Carbonnier
33670 LE POUT

Date 30/04/2021
Livraison 822432496 du 14/04/2021
Doc. Commercial 1018556153 du 13/04/2021
Vtre Réf CDE du 13/04/2021
Client(*) 3784362
Agence 2517 Secteur F4U Siret 81360077200012
Interlocuteur Verron Pierre
Téléphone: 0556292764 Fax
e-mail: Pierre.Veron@kloeckner.com
(*) Références à rappeler

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
4 Bis Lotissement Carbonnier
33670 LE POUT

Page 1/1
Conditions générales de vente voir au dos

PAIEMENT PAR CB

POS	Désignation	Quantité	Unité	Prix en €	Unité	Total en €
Livraison 822432496 du 14.04.2021 DL : 2517 Référence : CDE						
000010 907007758	TUBE 10305-3 S2 ROND 50,0X 2,0 E220	1,000	PC	64,01 / 1 PC		64,01
A COUPER EN 3X2ML						
Livraison 822432496 du 14.04.2021 DL : 2517 Référence : CDE						
000020 102861	Découpe	3,000	PC	8,00 / 1 PC		24,00
A COUPER EN 3 X2 M						

PFT 0,00 FF 11,00

TOTAL HT en € 99,01
T.V.A. TAUX 20,00% 19,80
TOTAL TTC en € 118,81

C.E Référence :
Sous réserve de confirmation en cas de règlement
qui est sur relevé, cette facture est payable par : Virement bancaire (+relevé) le 30.04.2021

Règlement à adresser à
KDI FINANCE SAS
173-179, Boulevard Félix Faure
93300 AUBERVILLIERS France

Coordonnées bancaires:
IBAN : FR76 3000 3040 2500 0203 3603 550
BIC : SOGEFRPP (SG SAINT DENIS)

Adresse courriel d'envoi du détail de paiement: « avisdepaiement@kloeckner.com » Références à communiquer: « Donneur Ordre » / « Facture(s) »

KLOECKNER METALS FRANCE MET EN PLACE UN NOUVEAU SERVICE WEB GRATUIT
Pour suivre vos commandes en ligne, télécharger vos documents liés: bon de commande, bon de livraison, certificat matière, duplicata de facture.
Plus d'informations sur www.kloecknermetals.fr ou auprès de votre commercial.

Conditions d'escompte pour paiement anticipé à la date résultant du délai de nos conditions générales de vente: Taux EURIBOR un mois moyen du mois précédent le mois de conclusion du contrat. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies, jusqu'au dernier jour de leur paiement, conformément aux termes de la loi n° 90 335 du 12 mai 1990. Le taux des pénalités de retard en cas de non-respect de l'échéance contractuelle est fixé: 14,00% l'an, auxquelles s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. LIEU DE LIVRAISON: voir nos bons de livraisons - TVA payée sur nos débits - Montant TVA = Taux multiplié par montant HT.

